

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 octobre 2020	N° 2020-377

Convocation du 16 octobre 2020

Aujourd'hui vendredi 23 octobre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Emmanuelle AJON à M. Baptiste MAURIN
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Claude BICHET à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 11h45
Mme Harmonie LECERF à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 octobre 2020	Délibération
	Direction générale RH et administration générale Direction de la logistique et des magasins	N° 2020-377

Frais de représentation de Monsieur le Directeur de Cabinet - Fixation de la dotation et du mode de gestion pour la mandature 2020-2026 - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2016-518 du 23 septembre 2016, le Conseil de Métropole avait accordé au Directeur de Cabinet ou, à défaut, au Chef de Cabinet, le bénéfice d'une ligne de crédits pour frais de représentation afin de couvrir les dépenses engagées lors des réceptions, manifestations ou déplacements effectués dans l'intérêt métropolitain.

Cette ligne de crédits, autorisée par l'article 21 de la loi 90-1067 du 28 Novembre 1990, avait été fixé à 7 000 € par an avec une reconduction jusqu'à la fin de la mandature.

Il vous est proposé de renouveler ce dispositif pour la mandature 2020-2026. Le plafond des frais de représentation restera fixé à 7 000 € par exercice budgétaire, reconductible annuellement jusqu'à la fin de la mandature.

Comme lors de la mandature précédente et pour garantir la bonne exécution des processus comptables et financiers, cette ligne de crédits serait gérée par la régie d'avance « Cabinet du Président / Direction des relations internationales », conformément à l'arrêté constitutif de régie n° 2018 / BM 1612 du 30/11/2018.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article 88 de la loi 84-56 du 26 janvier 1984 précisant le principe de parité de la fonction publique territoriale et de la fonction publique d'Etat ;

VU l'article 21 de la loi du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il y a lieu de reconduire chaque année, jusqu'à la nouvelle mandature, la dotation annuelle de 7 000 € pour les frais de représentation du Directeur de Cabinet ou, à défaut, du Chef de Cabinet.

DECIDE

Article 1 : la reconduction annuelle, jusqu'à la fin de la mandature, du dispositif de frais de représentation du Directeur de Cabinet ou, à défaut, du Chef de Cabinet et la fixation du plafond de dépenses à 7 000 € par exercice budgétaire ;

Article 2 : de confier à la régie d'avance « Cabinet du Président / Direction des relations internationales » la gestion des crédits inscrits au budget principal pour ces frais de représentation ;

Article 3 : l'imputation de la dépense correspondante au crédit du chapitre 011 – article 6234 – sous fonction 020 – du budget principal pour un montant de 7 000 €, sous réserve du vote des crédits correspondants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 octobre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 27 OCTOBRE 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 27 OCTOBRE 2020	le Vice-président,
	Monsieur Jean-François EGRON